MODIFICATION DE L'INSTRUCTION GÉNÉRALE CANADIENNE 51-201 : LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

1. L'Instruction générale canadienne 51-201 : *Lignes directrices en matière de communication de l'information* est modifiée par le remplacement, partout où il se trouve dans l'article 6.11 et la note de bas de page 23, de « SEDAR » par « SEDAR+ ».

Date d'entrée en vigueur

2. Ces changements entreront en vigueur le 9 juin 2023.